

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN284

présenté par

M. Lainé, M. Cubertaon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

« Accompagnement du processus d'actualisation »

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1er janvier 2021, un rapport relatif à l'actualisation du cadre stratégique développé dans la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale. Ce rapport, élaboré selon des modalités de consultation analogues à la Revue stratégique, évalue les mutations stratégiques à la date du rapport et notamment le développement des stratégies dites « intégrales » des acteurs étatiques internationaux. Il développe une réponse française à ces postures « intégrales ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préparer la révision prévue avant la fin de l'année 2021 en densifiant les apports stratégiques de la Revue stratégique, support affiché de la présente loi. Ce document, prenant en compte la modification contemporaine de l'espace stratégique, devra prendre en compte les stratégies « intégrales », également dites de « guerre hors limites » des acteurs étatiques internationaux ; aux premiers chefs la Russie et la Chine.

En effet, la stratégie de ces acteurs intègre et articule autant, sinon plus, les manœuvres de conquêtes économiques et culturelles que militaires. Ces manœuvres sont vectrices de gains de puissance pour ces acteurs tout en restant dans un cadre d'agression considéré comme inférieur à la guerre au sens traditionnel. Elles sont par ailleurs naturellement au cœur de stratégies d'escalade/désescalade face auxquelles les puissances européennes se sont récemment trouvées démunies.

Répondant par ailleurs aux appels du Chef de l'Etat affirmant son attachement aux stratégies « d'approche globale », notamment diplomatique, la France devra se doter d'un arsenal conceptuel et pratique à même de répondre à ces évolutions.